

Règlement LOUD2019

Inscriptions

Les inscriptions au LOUD Program. Les inscriptions au LOUD Program se font uniquement via la plateforme www.mycourtcircuit.be du 2 mai au 7 juillet 2019. Aucune candidature ne sera validée via un autre moyen. Avant de poursuivre votre inscription, assurez-vous d'avoir lu entièrement le règlement. Votre candidature sera soumise à un jury composé de professionnels du milieu. Le jury a accès à votre formulaire d'inscription et pourra juger en fonction de vos motivations, de l'originalité de votre projet et de la qualité des démos, la pertinence ou non de votre présence dans ce programme et la plus-value que Court-Circuit peut apporter au projet.

Règlement

Le Loud Program est le dispositif d'accompagnement destiné à la scène métal, noise, rock dur et musiques extrêmes mis en place par Court-Circuit. Cette année, quatre groupes sélectionnés sur dossiers bénéficieront de résidences et d'un accompagnement personnalisé. Les quatre projets sélectionnés prendront part au LOUD Fest le 07 décembre 2019 au Botanique à Bruxelles, destiné aussi bien au public amateur de rock dur qu'aux professionnels belges et étrangers.

- Les inscriptions sont ouvertes du 2 mai au 7 juillet 2019.
- Les artistes sélectionnés seront contactés fin juillet, et rendus public en août.
- Les résidences auront lieu de septembre.
- Des soirées Loud Evenings auront lieu au mois d'octobre
- Le LOUD Fest se tiendra au Botanique le 07 décembre 2019.

Conditions d'inscription

- 1.** Au moins un des membres du groupe doit être domicilié en Fédération Wallonie-Bruxelles
- 2.** L'artiste doit présenter un répertoire original
- 3.** L'artiste ne doit pas avoir joué au Botanique dans le cadre du LOUD en 2017
- 4.** Contrairement au Concours Circuit, le projet peut faire l'objet d'un encadrement professionnel. (booking, label, ...)

Dossiers d'inscription

Pour vous inscrire, vous devez vous inscrire sur la plateforme mycourtcircuit.be et y remplir votre fiche artiste avec les informations suivantes

- 1.** Les coordonnées d'une personne de contact qui sera la personne de référence pour Court-Circuit pendant toute la durée du Program
- 2.** La composition du groupe : nom et prénom des musiciens, instruments joués
- 3.** Une biographie en français et une fiche technique actualisée
- 4.** Un visuel du groupe (photo ou logo en jpg)
- 5.** 3 morceaux originaux en mp3 (min. 128kbps)

De plus, nous vous demandons lors de l'inscription à l'appel « Loud Program 2017 » de nous fournir un texte de motivation ainsi que les points sur lesquels vous voudriez travailler lors des résidences.

Date limite : 7 juillet 2019 à minuit.

Après cette date, plus aucune inscription ne sera possible.

Présélections

Les groupes s'inscrivent en ligne via la plateforme mycourtcircuit.be en rendant le dossier d'inscription le plus complet possible afin de permettre aux salles de se créer un avis clair sur le projet proposé.

La salle compose un jury d'écoute. Ce jury de présélection est composé de professionnels choisis par les salles, en coordination avec Court-Circuit. Ce jury est composé de programmeurs, de labels, de bookers, d'artistes... Le jury écoutera en ligne tous les groupes candidats. Les membres du jury se réuniront en août pour réécouter les groupes qui auront reçu le plus de suffrages.

LOUD

A l'issue de l'appel à candidature sur mycourtcircuit.be, un jury de sélection se réunit mi juillet pour déterminer :

- Les 4 artistes francophones qui bénéficieront de l'accompagnement LOUD
- La programmation des soirées LOUD Evenings pour le mois d'octobre

Les 4 artistes issus des présélections auront l'occasion de participer à des résidences au mois de novembre. Ces résidences ont pour but de professionnaliser les groupes et leurs membres.

Les 4 groupes seront programmés lors du LOUD Fest au Botanique (le 07 décembre). A cet événement seront invités de nombreux professionnels belges et étrangers (labels, tourneurs, festivals, studios, bookers, presse...) afin d'attirer l'attention sur le travail réalisé par les groupes.

LOUD Evenings

Loud Evenings dans les salles du réseau Court-Circuit, ce sont huit soirées avec à chaque fois deux artistes issus du top 10 de l'appel à candidature mycourtcircuit.be.

Article 1

- L'inscription au LOUD Program implique la connaissance, l'acceptation et le respect du règlement et du déroulement du programme dans son ensemble. Celui-ci sera considéré comme connu des artistes.

Article 2

- Au moins un des membres du groupe doit être domicilié en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Article 3

- Les artistes doivent interpréter un répertoire original.

Article 4

- Le jury composé par chaque salle est souverain lors des préselections. Les salles choisiront le groupe en fonction de la cohérence du groupe, la sérieux du projet, l'état d'avancement du projet et le travail à effectuer avec le groupe. C'est la raison pour laquelle il est essentiel de remplir tous les documents de façon consciencieuse.

Article 5

- Les organisateurs des soirées mettent à disposition des groupes une sonorisation et un éclairage ainsi qu'un ingénieur du son compétent et connaissant bien l'installation.
Les groupes peuvent être accompagnés de leur propre ingénieur du son et/ou lumière dans ce cas ils prendront contact au préalable afin de s'informer du matériel présent sur place, et ce dans le but de ne pas perdre de temps le jour de l'événement.

Article 6

- Chaque groupe apporte son matériel (instrument, ampli...) et en est responsable. Les organisateurs et Court-Circuit déclinent toute responsabilité en cas de vol et/ou de dégât de matériel appartenant à chacun des groupes.

Article 7

- Les organisateurs sont seuls responsables de la régie de la salle. Ils délègueront un responsable qui veillera au bon déroulement des montages-démontages et au respect des horaires en concertation avec le responsable de Court-Circuit. Les décisions de ces personnes s'imposent à tous sans recours possible.

Article 8

- Les groupes sont tenus de respecter le matériel des salles et des autres participants.

Article 9

- L'accueil des groupes est pris en charge par l'organisateur. Il sera prévu au minimum un sandwich et 3 boissons par personnes (musiciens et techniciens).
L'organisateur veillera également à prévoir de l'eau en suffisance pour les groupes lors de leur prestation scénique.

Article 10

- L'organisateur accordera au moins une guest par musicien pour chaque groupe participant, durant les soirées payantes.

Article 11

- Les résidences auront lieu dans les salles de Club Plasma durant le mois de septembre. Les dates exactes de résidences seront décidées d'un commun accord entre la salle et le groupe.

Article 12

- Le Loud Fest se déroulera au Botanique à Bruxelles le 07 décembre 2019. Court-Circuit invitera son réseau de professionnels belges et étrangers.

Court-Circuit s'engage également à conclure des partenariats afin d'aider à la promotion et à la diffusion des groupes.

Contact

Pour toute information complémentaire, contactez nous à pablo@courtcircuit.be

L'équipe Court-Circuit